



Pages 2 et 3 – Le point sur les finances communales avec Michel Rossi



Pages 4 et 5 – Promesses tenues et à venir



Pages 6 et 7 – Une voirie aménagée, sécurisée dans chaque quartier



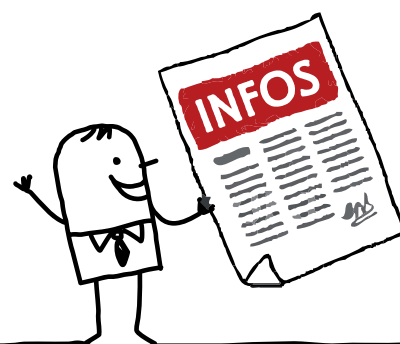
Page 10 – Ces femmes et ces hommes qui font Roquefort



Page 12 – Nouveau Guichet Unique Une équipe au service des Roquefortois

# N° 101 Le petit Roquefortois

Magazine d'information municipale et de la qualité de vie roquefortoise



PERSPECTIVES

## Garder le Cap !

Chères Roquefortoises,  
Chers Roquefortois,

C'est avec plaisir que je reprends ce contact éditorial, un temps interrompu par une crise sanitaire qui a mobilisé toutes les énergies et tous les agents municipaux. Je tiens, à cet instant, à saluer leur implication professionnelle qui a permis, d'une part, d'assurer la continuité des services que nous vous devons au quotidien et, d'autre part, de poursuivre le calendrier des

engagements que, mon équipe et moi-même, avons pris devant vous en 2020.

L'heure est donc venue de faire le point sur les équipements promis et vous permettre ainsi de vérifier notre promesse de faire de Roquefort-les-Pins une "Ville à la Campagne".

Transparence oblige, les pages qui suivent vous éclaireront aussi sur les difficultés financières que nous subissons du fait d'un désengagement de l'État de plus en plus marqué.

Non content de faire, d'année en année, baisser drastiquement son aide, celui-ci opère régulièrement des prélèvements en constante augmentation rendant d'autant plus complexe notre gestion. La fin de l'État providence doit-elle sonner aussi celle des communes ? On est en droit de se poser la question tant les pressions financières sont insupportables depuis 2013. Sur fond de crise financière et sanitaire mondiales, nous n'avons pas d'autre choix que celui de

garder le cap en évitant de recourir outre mesure à votre contribution. Garder le cap, c'est aussi ce que – ensemble – nous devons continuer de mettre en application face à ce virus qui n'en finit plus de polluer notre quotidien, de bafouer nos libertés et, pire, d'endeuiller de trop nombreuses familles. Dans ce contexte, et en attendant une sortie du tunnel à laquelle chacun aspire, je tiens à vous assurer de notre total engagement à vos côtés et de notre solidarité sans faille.

Espérant pouvoir prochainement nous retrouver lors de manifestations conviviales (et tenues dans le respect des règles sanitaires), je vous souhaite bonne lecture.

Très cordialement

**Michel ROSSI**  
Maire de Roquefort-les-Pins  
Vice-président de la C.A.S.A.  
Conseiller départemental  
Président du Think Tank 06

# Michel Rossi : "L'État tousse, le contribuable s'enrhume !"

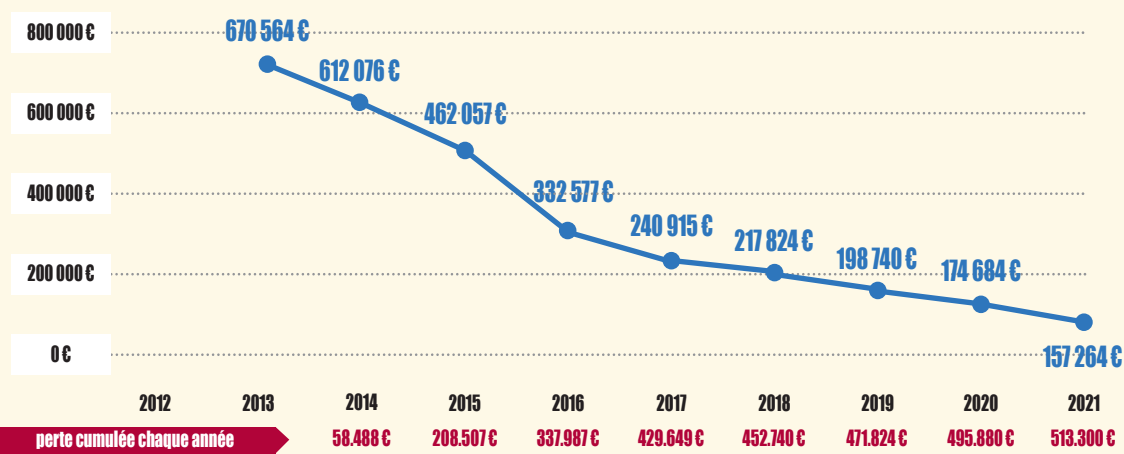


2

Depuis une dizaine d'années, progressivement l'Etat diminue ses aides aux collectivités dans le même temps qu'il augmente ses prélèvements. Au départ contraignant mais supportable, ce désengagement de l'Etat est aujourd'hui excessif et intenable pour les finances des communes françaises. A plusieurs reprises, dans ces mêmes colonnes, Michel Rossi avait dénoncé cet "abus de pouvoir" devenu véritable "racket" depuis 2017. Le point, en chiffres, sur la situation financière.

## DOTATIONS DE L'ETAT : EN BAISSSE CONSTANTE ET IMPORTANTE

Depuis 2013, l'Etat a privé la commune de 2 968 375 €

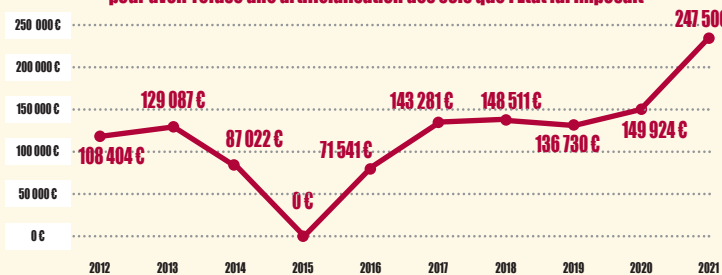


BAISSE DE LA DOTATION DE L'ETAT DEPUIS 2013

La contribution de l'Etat n'est pas une subvention mais une rémunération (appelée Dotation Globale de Fonctionnement) de la commune pour les missions qu'elle exerce pour le compte de l'Etat (exécution des arrêtés préfectoraux, état-civil, élections, sécurité publique et sanitaire...). La baisse drastique de cette dotation s'assimile donc à une révision de "contrat" unilatérale et injustifiée.

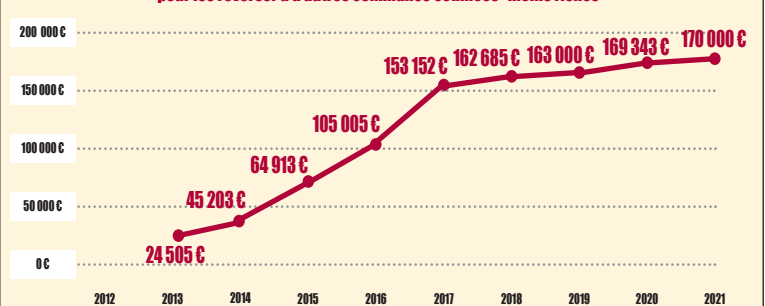
## PRELEVEMENTS DE L'ETAT : DES AUGMENTATIONS CONSTANTES ET DISPROPORTIONNÉES

Depuis 2012, l'Etat a volé à la commune 984 509 € pour avoir refusé une artificialisation des sols que l'Etat lui imposait



EVOLUTION DU PRELEVEMENT ANNUEL DE L'ETAT AU TITRE DE LA LOI S.R.U

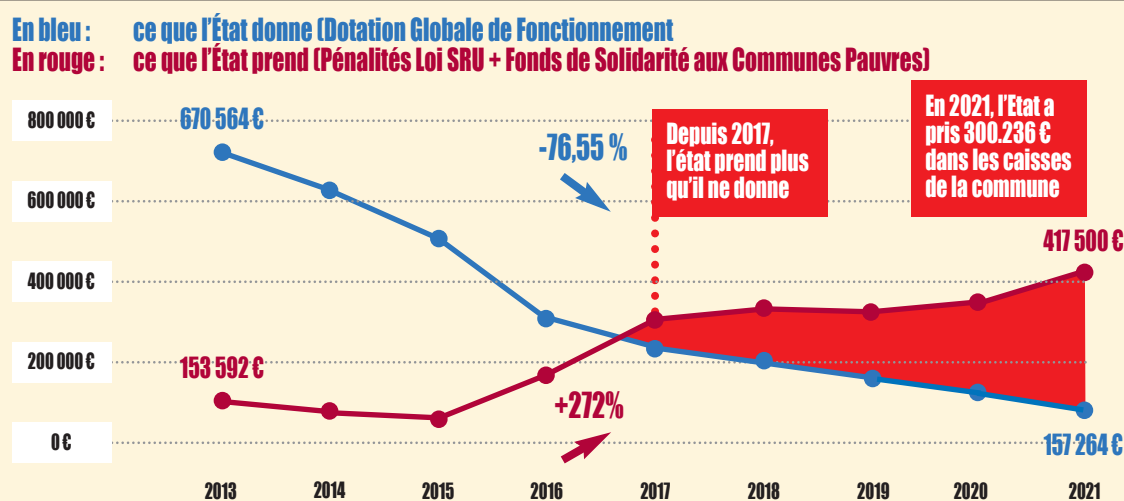
Depuis 2013, l'Etat a ponctionné la commune de 1 033 328 € pour les reverser à d'autres communes estimées "moins riches"



HAUSSE DU PRELEVEMENT ANNUEL DE L'ETAT AU TITRE DU F.P.I.C.

**RÉSULTAT : UN APPAUVRISSEMENT DE LA COMMUNE QUI, DÉSORMAIS, FINANCE L'ÉTAT**

**5.500.000€**  
ponctionnés  
par l'Etat sur le  
budget communal  
depuis 2012.



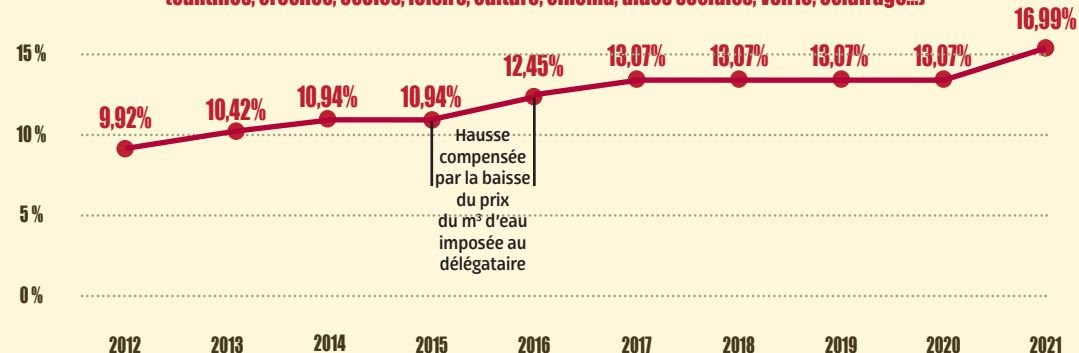
DEPUIS 2017, C'EST LA COMMUNE QUI ENTRETIENT L'ÉTAT !

**ET À L'AVENIR... OÙ VA-T-ON ?**

Les courbes des tableaux ci-contre sont révélatrices de la situation financière dans laquelle l'Etat plonge la commune ne lui laissant d'autre choix que le recours à une contribution fiscale impopulaire.

**CONSÉQUENCES : DES RESSOURCES COMMUNALES DE PLUS EN PLUS LIMITÉES ET DES AUGMENTATIONS D'IMPÔTS INÉLUCTABLES**

**4 Le racket de l'Etat contraint les communes à augmenter leur fiscalité locale pour continuer de proposer des services (cantines, crèches, écoles, loisirs, culture, cinéma, aides sociales, voirie, éclairage...)**



EVOLUTION DE LA FISCALITE COMMUNALE SUR LE FONCIER

Dans le même temps qu'il s'assure une popularité née de l'exonération de la taxe d'habitation (que personne ne remettait en cause) et qui prive les communes de leur principale ressource financière les forçant encore plus à revaloriser leurs taux de fiscalité communale.

# FINANCES COMMUNALES

## QUELLES MARGES DE MANŒUVRE ?

A maintes reprises, le maire a alerté sur la limite d'élasticité à ne pas dépasser. Malgré une gestion à budget constant, reconnue et validée par la Chambre régionale des Comptes, les finances communales sont désormais au point de rupture.

Les marges de manœuvre sont plus que limitées. Seules 4 solutions s'offrent à la municipalité :

- **Supprimer certains services** dont bénéficient aujourd'hui les Roquefortois comme, par exemple, le Centre de Loisirs, les aides à domicile, les activités péri et extrascolaires, la Médiathèque...
- **Augmenter les tarifs de ces mêmes services** dans des proportions totalement déraisonnables ce qui ne permettrait pas malgré tout d'équilibrer le budget
- **Priver les Roquefortois des investissements indispensables** dont la commune a besoin au risque de l'appauvrir durablement
- **Agir sur la fiscalité locale.**

### Dès lors que choisir ?

Depuis 2017, la municipalité s'efforce de prôner la solidarité fiscale envers les Roquefortois. Aujourd'hui, force est de reconnaître que la commune finance l'Etat dans des proportions plus importantes chaque année et sans vision de l'évolution future de cette situation inédite.

Dans ce contexte, appliquant le principe de précaution, le Conseil municipal a pris la décision de revaloriser le taux de la taxe foncière inchangé depuis 2017.

Cette revalorisation permet de boucler le budget à l'équilibre, de compenser les ponctions incessantes de l'Etat et son désengagement financier et de poursuivre malgré tout les investissements attendus par les Roquefortois.

**L'impact de cette décision sur un foyer fiscal type est de 14€ par mois.**

|                                                                                                                                           |                                      |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|----------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|
| Commune : ROQUEFORT-LES-PINS (105), ALPES-MARITIMES (06)                                                                                  |                                      |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
| DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS                                                                                                          |                                      |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
| Taxes foncières 2021                                                                                                                      |                                      | Commune   | Syndicat de communes | Inter communalité | Taxes spéciales           | Taxe ordures ménagères                          | Taxe GEMAPI                                | Total des cotisations |
| Taux 2020                                                                                                                                 |                                      | 23,69 %   | 0,118 %              | %                 | 0,205 %                   | 9,50 %                                          | %                                          |                       |
| Taux 2021                                                                                                                                 | ①                                    | 27,61 %   | ② 0,187 %            | %                 | ③ 0,189 %                 | ④ 8,80 %                                        | ⑤ 0,31 %                                   |                       |
| Propriétés bâties                                                                                                                         | Adresse                              | LA GORGUE |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Base                                 | 399       | 399                  |                   | 399                       | 399                                             | 399                                        |                       |
|                                                                                                                                           | Cotisation                           | 110       | 1                    |                   | 1                         | 35                                              | 1                                          | 148                   |
|                                                                                                                                           | Cotisation lissée                    |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Adresse                              | LA GORGUE |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Base                                 | 3527      | 3527                 |                   | 3527                      | 3527                                            | 3527                                       |                       |
|                                                                                                                                           | Cotisation                           | 974       | 7                    |                   | 7                         | 310                                             | 11                                         | 1309                  |
|                                                                                                                                           | Cotisation lissée                    |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Cotisation 2020                      | 928       | 4                    |                   | 8                         | 372                                             | -                                          |                       |
|                                                                                                                                           | Cotisation 2021                      | 1084      | 8                    |                   | 8                         | 345                                             | 12                                         | 1457                  |
|                                                                                                                                           | Variation                            | +16,81 %  | +100,00 %            | %                 | 0 %                       | -7,26 %                                         | - %                                        |                       |
|                                                                                                                                           |                                      | Commune   | Syndicat de communes | Inter communalité | Taxe additionnelle        | Taxes spéciales                                 | Chambre d'agriculture                      | Taxe GEMAPI           |
| Propriétés non bâties                                                                                                                     | Taux 2020                            |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Taux 2021                            |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Bases terres non agricoles           |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Bases terres agricoles               |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Cotisation 2020                      |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Cotisation 2021                      |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Variation                            |           |                      |                   |                           |                                                 |                                            |                       |
|                                                                                                                                           | Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA) |           |                      |                   | Base du forfait forestier | Majoration base terrains constructibles         | Caisse d'assurance des accidents agricoles |                       |
|                                                                                                                                           | Base État                            |           |                      |                   |                           |                                                 | Droit proportionnel :                      |                       |
|                                                                                                                                           | Base collectivité                    |           |                      |                   |                           |                                                 | Droit fixe :                               |                       |
| EXEMPLE DONNÉ POUR UNE VALEUR LOCATIVE MOYENNE ET POUR UN FOYER FISCAL TYPE ; SOIT UNE AUGMENTATION MENSUELLE DE 14 € PAR RAPPORT À 2020. |                                      |           |                      |                   |                           | Frais de gestion de la fiscalité directe locale |                                            | ⑥ 62                  |
|                                                                                                                                           |                                      |           |                      |                   |                           | Dégrèvement Habitation principale               |                                            |                       |
|                                                                                                                                           |                                      |           |                      |                   |                           | Dégrèvement JA État                             |                                            |                       |
|                                                                                                                                           |                                      |           |                      |                   |                           | Dégrèvement JA Collectivité                     |                                            |                       |
|                                                                                                                                           |                                      |           |                      |                   |                           | Montant de votre impôt                          |                                            | ⑦ 1519                |

## économies

# Roquefort donne l'exemple

Depuis de nombreuses années, la municipalité a renforcé les compétences de ses effectifs techniques afin de réaliser des économies en effectuant en interne des réalisations et des travaux d'entretien quotidien sans recourir à des partenaires extérieurs dont le coût est souvent plus élevé.

En 2021, la somme des économies réalisées s'est élevée à près de 300.000 € soit environ 4% du budget de la commune

- |                                                         |          |
|---------------------------------------------------------|----------|
| ● Finition de la loge du Pôle Image                     | 8 500 €  |
| ● Bureau Pôle Image                                     | 60 000 € |
| ● Pose des TBI, maintenance diverse...                  | 20 000 € |
| ● Plomberie : réparation, installation...               | 18 000 € |
| ● Electricité : réparation, installation...             | 25 000 € |
| ● Serrurerie : réparation, installation...              | 7 000 €  |
| ● Ferronnerie : création, installation...               | 50 000 € |
| ● Démontage des gradins du cinéma (salle 2)             | 6 000 €  |
| ● Espaces verts : plantations, création, aménagement... | 35 000 € |
| ● Voirie : réparations ponctuelles                      | 40 000 € |
| ● Peinture : dans les écoles et espaces publics         | 22 000 € |
| ● CCAS : Divers entretien, livraison bois               | 7 000 €  |

Les équipes techniques de la commune assurent les travaux et l'entretien des bâtiments et espaces publics dans de nombreux domaines professionnels. Savoir-faire, réactivité et polyvalence caractérisent leurs innombrables interventions chaque année (lire article en page 10).

## OÙ VA NOTRE ARGENT ?

### NOS FEUILLES D'IMPÔTS DANS LE DÉTAIL

- ① **NOUVEAU** C'est l'addition de la part communale et de la part départementale au profit de la commune (Taux 27,61%).
- ② C'est l'adhésion fiscale de la commune au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM). Elle augmente de 4 à 8 euros (100%)!
- ③ C'est la participation de la commune au financement des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, etc.).
- ④ Elle est perçue par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis qui assure la collecte et le traitement des déchets et des encombrants. En baisse de 7,17% (taux de 9,50 à 8,80%)
- ⑤ **NOUVEAU** Elle est perçue pour la première fois par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis qui assure le financement de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et les érosions marines.
- ⑥ **MAGNIFIQUE ! C'EST L'IMPÔT SUR L'IMPÔT !** Malgré la dématérialisation, l'État paie ses frais de gestion sur le dos du contribuable : 4,27% du total !
- ⑦ **Le seul chiffre qui compte pour le contribuable à comparer chaque année pour connaître l'évolution fiscale. Sur les 1519€ indiqués, la commune ne perçoit que 1084€ soit 71,36% du total.**

# Ma ville à la campagne :

Le coup d'arrêt marqué par la crise sanitaire n'a pas empêché les services municipaux de poursuivre leurs missions. Outre la gestion courante de la vie municipale à laquelle s'est ajoutée l'assistance aux personnes fragiles et/ou isolées, les dossiers majeurs ont pu avancer afin de respecter, tant bien que mal, les plannings de réalisation. Ainsi, 2021 voit l'aboutissement ou la progression des grands équipements promis aux Roquefortois. Détails...

4

## 1 Un nouveau groupe scolaire bioclimatique

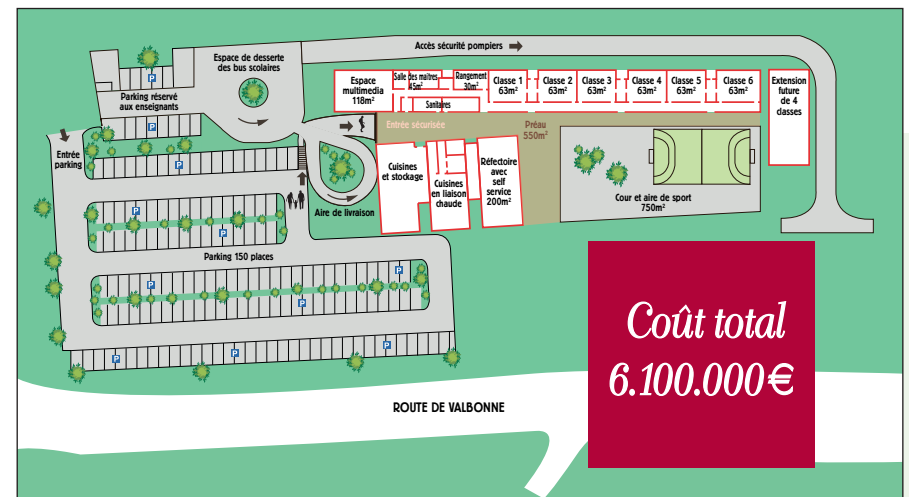


Suite aux travaux de défrichement, validés par la M.R.A.E. (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), le chantier a démarré cet été. Le 5 octobre dernier, il a été procédé à la pose de la première pierre de ce nouveau groupe scolaire dont les portes s'ouvriront à la rentrée 2023. Ce nouvel établissement proposera six classes supplémentaires afin de prendre une longueur d'avance sur les besoins futurs en matière d'accueil des effectifs. Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et du fait de la proximité des deux établissements, de nombreux équipements existants au collège

César seront également utilisés par le groupe scolaire (chaudières, cuisine centrale, équipements sportifs...). Prévu pour accueillir quelque 180 écoliers (avec une possibilité d'extension à 300 élèves), cet établissement est co-financé par l'Etat, la Région Sud, le Département, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune. Ces financements ont été favorisés par le choix d'une architecture bioclimatique qui accorde une place prépondérante aux conditions du site et de l'environnement (climat, micro-climat, géographie et la géomorphologie...).



Réunis autour de Michel Rossi (de gauche à droite) : Marie Benassayag, vice-présidente du Département, Serge Amar, vice-président de la Région Sud, Jean Léonetti, président de la CASA, Anne Frackowiak-Jacobs, sous-préfète de Grasse, Charles-Ange Ginesy, président du Département, Gérald Lombardo, conseiller départemental.



## Coût d'un chardon argenté : 300.000 €

Chacun a en mémoire les aventures du chardon argenté, qui ont retardé la construction de la nouvelle école du Peïssaut de près de 2 ans. Ce retard a un coût de plus de 300.000 € qui est celui de la révision des prix du marché, qui n'aurait pas eu lieu sans cela, et de la location du mobilier modulaire des écoles.

## 2 Une école maternelle plus grande, plus confortable, plus pratique



C'est dans une école plus spacieuse et plus pratique que les tout-petits de l'école maternelle ont effectué leur rentrée malgré la crise sanitaire qui avait ralenti l'avancée des travaux. La surface de l'établissement a été portée à près de 300 m<sup>2</sup> supplémentaires "une augmentation qui fait écho à celle des inscriptions en constante croissance", a expliqué le maire lors de l'inauguration. Dans sa conception, nous avons souhaité aménager un

large volume modulable avec cloisons mobiles afin de pouvoir, au besoin, utiliser cet espace pour d'autres usages voire y créer 2 classes qui s'ajouteraient aux 2 nouvellement conçues". Au total l'école s'étend désormais sur plus de 2500 m<sup>2</sup> et dispose de 12 salles de cours, de 2 bureaux pour les ATSEM et de nouveaux sanitaires. A l'extérieur aussi l'espace de récréation a été agrandi et arboré.

Ci-contre, l'espace polyvalent équipé de cloisons mobiles permettant, au besoin, la création de deux classes de plus.



Coût total 1.090.000€



## 3 Le Centre de Secours et d'Incendie : une implantation stratégique



Situé à l'épicentre du périmètre d'intervention qui couvre Roquefort-les-Pins, Opio et Le Rouret, le centre de secours réduit sensible-

ment les délais des quelque 1000 interventions effectuées chaque année. Personnels, bâtiments et équipements ont été passés en

revue par le maire lors de l'inauguration du centre de secours baptisé "Jacques Liechty", du nom de l'ancien maire (1965 à 1973 et 1981 à 1983) à l'origine du premier centre de secours ouvert en 1969. Etaient présents Anne Frackowiak-Jacobs, sous-préfète de Grasse, Charles-Ange Ginesy, président du Département, Jean Léonetti, président de la C.A.S.A. et de nombreux élu(e)s des cantons de Villeneuve et Bar-sur-Loup.



# du projet à la réalité !

## 4 Parc des Sports : aménagement du parking et création d'un 6<sup>ème</sup> court de tennis !



D'importants travaux d'aménagement sur le parking du Parc des Sports ont permis de mieux orienter les circulations, de sécuriser le secteur et d'augmenter la capacité d'accueil en stationnement comprenant une aire

de covoiturage elle-même sécurisée. L'accès se fait dorénavant sur enrobé avec signalisation horizontale et verticale alors que la zone de stationnement conserve son revêtement naturel.

Le terre-plein a été entièrement réaménagé. En outre, ces travaux ont également permis de structurer l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales afin d'éviter les ruissellements désordonnés. Rappelons que ce parking sert également au stationnement lors des entrées/sorties du collège César.

**Coût total**  
**138.000€**



**Coût total**  
**92.350€**

Mélange de moquette en sous-couche et de terre battue en surface, pour un 6<sup>ème</sup> court de tennis plus économique avec moins d'entretien sans altérer la qualité des déplacements. Le club compte 546 adhérents dont

300 enfants et propose des horaires aménagés depuis cette rentrée de septembre pour les collégiens. L'école de tennis en plein développement oblige donc à pousser les murs... L'éclairage sera prochainement installé.

# Roquefort défigurée ?

## Artificialisation des sols : les données "artificielles" du CEREMA

À la grande surprise de la municipalité – et de nombreux Roquefortois –, la lecture du dossier "Artificialisation des sols : c'est quoi le problème ?" (paru le 20 septembre dernier dans le quotidien local) a plongé la commune dans une stupeur mêlée d'injustice.

On pouvait y découvrir que : "...entre 2009 et 2019, c'est Roquefort-les-Pins qui se trouve être la championne toutes catégories [NDLR : comparée aux dix communes des bassins cagnois, antibois et grassois], avec plus de 2 millions de m<sup>2</sup> artificialisés".

Le terme "artificialisés" relève ici d'une pudeur toute hypocrite. Comprenez plutôt : Roquefort sacrifie ses espaces naturels au profit du béton !

Dès lors, deux questions : comment peut-on, de la part du Céréma (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement – placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales) diffuser une telle ânerie ?

Et, comment, de la part du quotidien local, peut-on relayer, sur une double page, cette ânerie

qui aurait dû faire réagir les, pas moins de, trois journalistes chargés de l'enquête ?

Par bonheur, dès le 23 septembre suivant, on revenait à plus de sérieux.

Sous le titre (non moins pudique) "Artificialisation des sols : le Céréma change le calcul". On apprend que seuls 44 hectares et non 222 ont été artificialisés de 2009 à 2019.

Hilarant, non ?

Quoi qu'il en soit, que les artisans de cette enquête à rebondissement se rassurent, c'est bien volontiers que la municipalité accepte les excuses... qu'ils ne lui ont jamais présentées.

## Et la loi S.R.U. ? Un oubli ?

Cette erreur pardonnée, un élément d'importance manque pourtant à ce dossier.

Pour être parfaitement objectifs, les responsables du Céréma auraient dû indiquer l'impact de la loi S.R.U. sur les 44 hectares artificialisés sachant que l'Etat, représenté par le ministère de la cohésion des territoires (le même ministère dont dépend le Céréma) a imposé à la commune la construction de quelque 750 logements à vocation sociale.

Ce qui aurait sensiblement augmenté l'artificialisation tant décriée par le Céréma s'ils avaient été réalisés en totalité.



# Non, Roquefort protégée !

Trêve de polémique sur le dossier "artificialisation des sols". Pour rappel à nos lecteurs : la municipalité a affirmé sa volonté de préserver la qualité de l'environnement roquefortois en approuvant, en 2017, un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) très précis :

- Sur les 2162 hectares que compte la commune, 1852 sont protégés et non artificialisables, soit 85,64% du territoire roquefortois
- 52 hectares ont été mis en zone agricole

- 200 hectares rendus inconstructibles par rapport au Plan d'Occupation des Sols précédent (1986).

Cette volonté communale de respecter durablement la qualité de vie naturelle des Roquefortois a été saluée, en mars dernier, par l'attribution du Label "Villes et Villages où il fait bon vivre", en reconnaissance des efforts fournis en matière de qualité de vie, sécurité, commerces et services,

**85,64 %**  
**du territoire**  
**communal protégé.**  
**1852 ha**  
**non artificialisables**

santé, éducation, sport et loisirs, solidarité et transports. Une certification qui vient s'ajouter au label "Villes et Villages Fleuris" pour une 3<sup>ème</sup> Fleur obtenue en 2020 et à la Marianne d'Or du Tri sélectif.



# Entretien, amélioration et sécurité

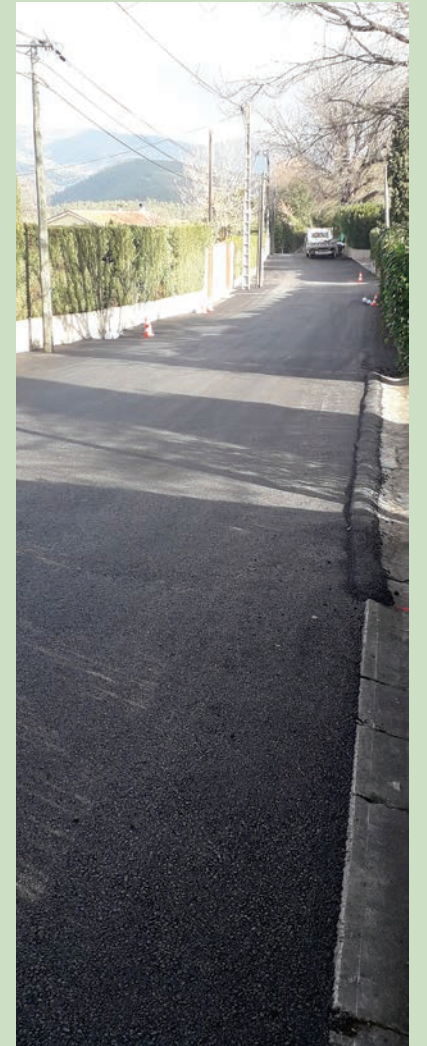


6

**Route de La Colle**  
Aménagement d'une bande piétonne  
et création de stationnement  
**Coût : 40.000 €**



**Chemin du Camouyer**  
Reprise totale de l'enrobé  
et sécurisation de la circulation  
**Coût : 68.850 €**



**Les Terres Blanches**  
Reprise de chaussée  
en enrobé  
**Coût : 35.000 €**



**Chemin du Debram**  
Reprise de chaussée  
en enrobé  
**Coût : 5.400 €**



**Plateau Fleury**  
Aménagement de  
chaussée en enrobé  
**Coût : 3.465 €**



**Chemin des Tourres**  
Reprise de chaussée  
en enrobé  
**Coût : 20.810 €**



**Route Notre-Dame**  
Création  
de trottoirs  
**Coût : 46.600 €**



# Curisation des voiries : 694.520 €



**Chemin du Gagäi**  
Reprise de chaussée et  
création de bordures  
**Coût : 58.600 €**



**Chemin de la Gorgue**  
Création d'un trottoir  
et travaux d'accotements  
**Coût : 25.700 €**



**Aire de Boules**  
Création  
d'un trottoir  
**Coût : 71.175 €**



**Chemin des Pignatons**  
Reprise de chaussée  
en enrobé  
**Coût : 62.930 €**



**Chemin de Peire Luche**  
Reprise de chaussée, création de chicanes  
de ralentissement  
**Coût : 102.450 €**



**Les Suves**  
Elargissement de chaussée  
et sécurisation incendie  
**Coût : 12.400 €**



**Parc des Sports - Aménagement des parkings**  
Chaussée en enrobé, signalisation au sol, évacuation des  
de eaux pluviales et aire de covoiturage sécurisée  
**Coût : 138.000 €**



**Chemin du Puits**  
Aménagement  
des bas-côtés  
**Coût : 3.140 €**



## Le Puits

- Dératisation chemin des Fabrons - 380 €
- Gestion du réseau des eaux pluviales chemin du Puits - 3 140 €
- Aménagement du cimetière suite à la création de nouveaux caveaux - 5 370 €

## Lumière

- Ajout d'un point lumineux chemin du Romanil - 12 410 €
- Création d'un point lumineux solaire chemin de la Croix St-Estève - 4 455 €



### À venir

- Pose d'une barrière sélective Hameau les Cigales - 1 425 €



Gestion des eaux pluviales chemin du Puits 1



Aménagement de chaussée chemin des Pignatons 2



Mise en place d'un hydrant chemin Romanil

## Notre-Dame

- Assainissement du presbytère et de la maison de la petite enfance - 23 300 €
- Remplacement d'un moteur de volée des cloches de l'église Notre-Dame - 1 490 €
- Réalisation d'une microstation salle des associations et presbytère - 15 360 €
- Tracage au carrefour Notre-Dame - 1 330 €
- Pose d'une barrière sélective Hameau les Cigales - 1 420 €

## Eclairage

- Réparation éclairage chemin du Château - 1 070 €



## Sécurité

- Aménagement bande piétonne et stationnement Route de La Colle - 40.000 €

## Sinodon Trois Feuillet

- Aménagement à l'impasse du rail - 2 240 €
- Réparation barrière DFCI Chemin des Martels - 1 020 €
- Mise en place d'une coupure d'urgence à la maison de quartier - 844 €
- Achat de panneaux de rue rond-point des Hauts de Roquefort - 160 €
- Inspection caméra du réseau des eaux usées Val des Cystes - 720 €
- Réfection caniveau grille ZAC les Hauts de Roquefort - 2 130 €
- Défrichage terrain Peissaut - 8 880 €
- Création d'un trottoir route Notre-Dame - 46 600 €

## Stade

- Achat de crochets doubles pour les cages de buts - 470 €
- Remplacement de l'ampli et des cellules de tranche du portail - 425 €
- Achat de bancs pour le vestiaire 1 - 2950 €
- Achat de bancs pour le vestiaire 2 - 2 150 €
- Achat d'un but de foot + filet - 2 410 €
- Aménagement des parkings - 138 000 €

### À venir

- Aménagement d'un tourne-à-gauche RD 2085/Domaine du Sinodon et prolongement de la zone de déplacement doux (piétons-vélos)



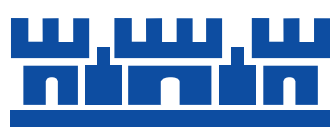
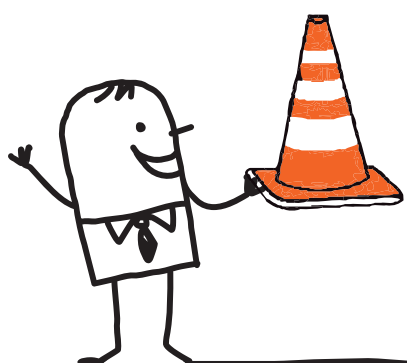
Aménagement de caveaux cimetière du Pas de l'Ai 3



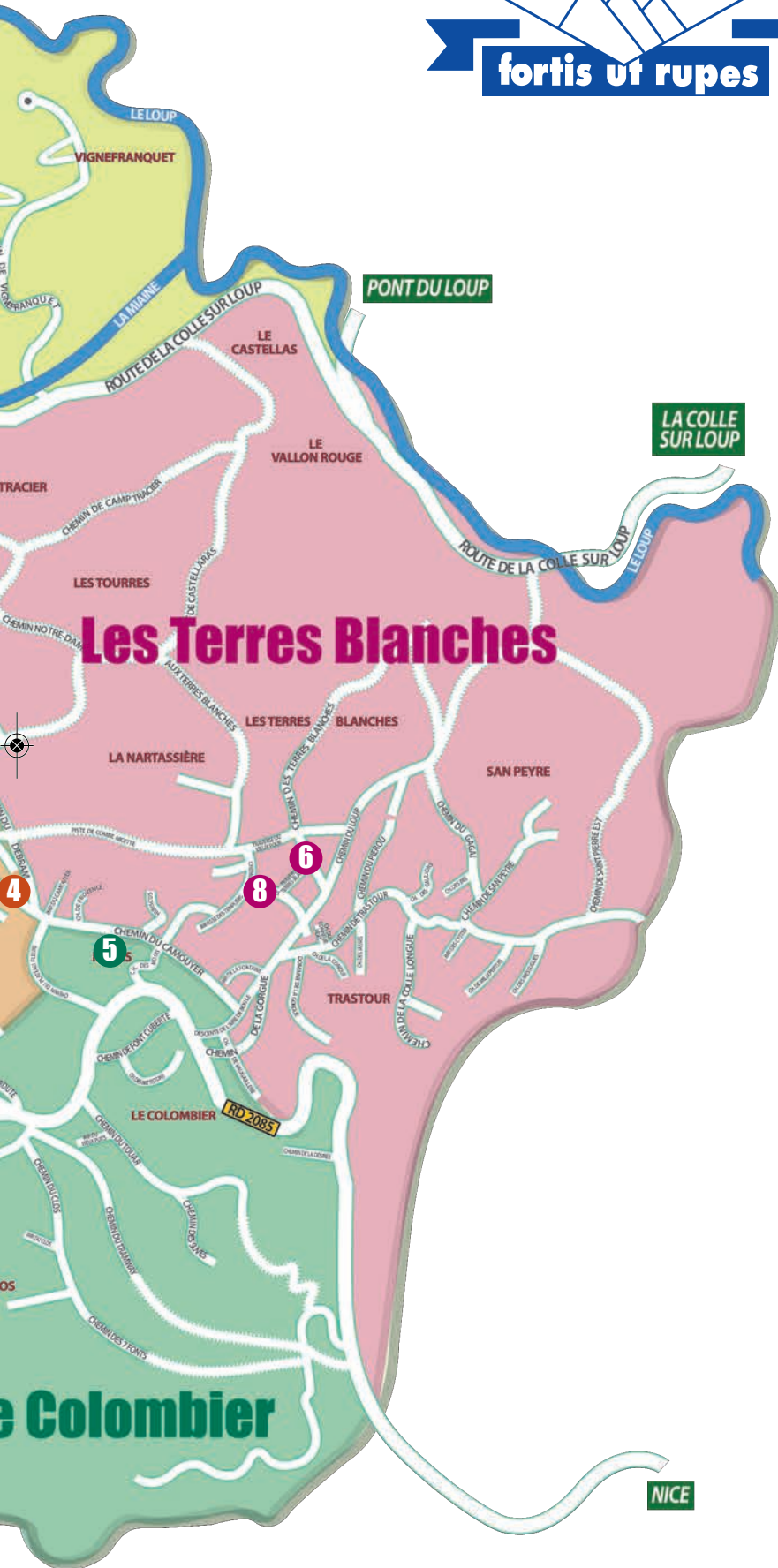
Réfection de chaussée chemin du Camouyer 4



5



**fortis ut rupes**



## Divers travaux sur le territoire communal

- Tracage du parking Police municipale, ch des Terres Blanches, de Peire Luche, des Pignatons et arrêt de bus Gendarmerie - 2470€
- Tracage bordure ch de Peire Luche, passage piétons ch des trois feuilletts, stop et bande continue ch de Valbois, stop bd Gentilhomme, îlot, stop et céder le passage à l'arrêt de bus ch de la Gorgue - 1750€
- Entretien des Hydrants - 33 220€
- Entretien de l'éclairage public suite à la tempête de vent - 5710€
- Entretien général de l'éclairage public - 5 100€
- Travaux de mise aux normes électriques : mairie, presbytère, atelier des services techniques, club house, pôle Image, école élémentaire, centre culturel, cantine élémentaire - 6055€
- Achat de panneaux - 670€
- Vérification annuelle et recharge des extincteurs - 4420€
- Achat de panneaux "Ville fleurie" et participation citoyenne - 2290€
- Achat de lampes LED - 410€
- Achat de radiateurs - 2300€
- Achat de 10 miroirs de sécurité routière - 2495€
- Achat de drapeaux et supports - 615€
- Traitement phytosanitaire des espaces publics (3 passages) - 17 690€
- Désherbage des voies avec produit biocontrôle (3 passages) - 29 800€

### Centre

- Réalisation d'un mur chemin des Claps - 29 950€
- Pose compteur d'eau Rte de Valbonne (face mairie) - 680€
- Déplacement poteau Orange ch Peire Luche - 1 300€
- Apport et mise en place de tout-venant le long de la RD 2085 (face mairie) - 1 830€
- Remplacement des pompes de relevage local fontaine Place de Provence - 2 540€
- Décapage et remise à niveau du parking de la Poste suite à des fouilles archéologiques - 11 000€
- Rénovation de la salle arrière du cinéma - 6 000€
- Réparation du chauffage salle 2 cinéma - 34 630€
- Achat de panneaux (Jardin des Décades de Provence) - 160€
- Elagage de 5 platanes sur la RD 2085 - 1 200€
- Création d'un bourrelet de gestion des eaux pluviales chemin de Peire Luche - 1 040€
- Tracage zone bleue place Civatte - 850€

### Goudronnage

- Bicouche chemin du Camouyer - 16 400€
- Ch. des Pignatons (Peire luche/Central Park) - 62 930€
- Chemin de Peire Luche - 102 450€

### Ecoles-Crèche-Jeunesse

- Achat d'un serveur de stockage en réseau pour l'école maternelle - 405€
- Installation d'une alarme dans le nouveau bâtiment modulaire de l'école primaire - 1 855€
- Réparation de la climatisation du local poubelle de la cantine de l'école maternelle - 2 190€
- Plantation de 2 arbres à l'école élémentaire - 3 850€
- Elagage d'arbres aux écoles - 4 140€

### Lumière

- Réparation de l'éclairage giratoire RD 2085 - 13 240€
- Réparation d'éclairage public suite à un accident chemin de la Basse Ferme - 3 030€

### À venir

- Goudronnage chemin de Valbois - 4 870€
- Pose d'un branchement Veolia pour le marché - 2 255€
- Création de bordures ch de Peire Luche - 3 490€
- Plantation de 2 arbres à l'école élémentaire - 3 845€

## Terres Blanches

- Création de trottoir descente de l'Aire de Boules - 71 175€
- Pose de bordures en pied de talus Ch. du Gagai - 2 815€
- Achat d'un panneau de rue Impasse des Cystes - 150€
- Achat de panneaux anti 2 roues motorisés Chemin de Combe-Nicette - 700€
- Achat de panneaux et mise en sécurité de la chapelle San Peyre - 460€

### Goudronnage

- Chemin du Loup (point-à-temps) - 4 950€
- Chemin des Terres Blanches - 34 980€
- Chemin de la Gorgue (accotement) - 25 700€
- Chemin du Gagai (San Peyre > Chemin des iris) - 39 535€
- Chemin du Gagai (Ch. des Iris > Villa des Anges) - 19 090€
- Création d'un caniveau d'eaux pluviales chemin des Terres Blanches et revêtement - 35 000€

### Lumière

- Pose d'un point lumineux autonome solaire quartier Vaugallièr - 6 000€



## Le Colombier

- Travaux de collecte des eaux pluviales chemin du Touar - 18 800€
- Elagage de 5 ormes RD2085 / angle Vieille Route - 1 740€

### Goudronnage

- Chemin du Camouyer (Mouis n°1464 à impasse des Chênes) - 52 450€
- Chemin du Plateau Fleury - 3 465€
- Chemin des Suves élargissement chaussée et sécurité incendie - 12 400€



Réfection de chaussée chemin des Terres Blanches **6**



Réfection de chaussée et mise en sécurité chemin de Peire Luche **7**



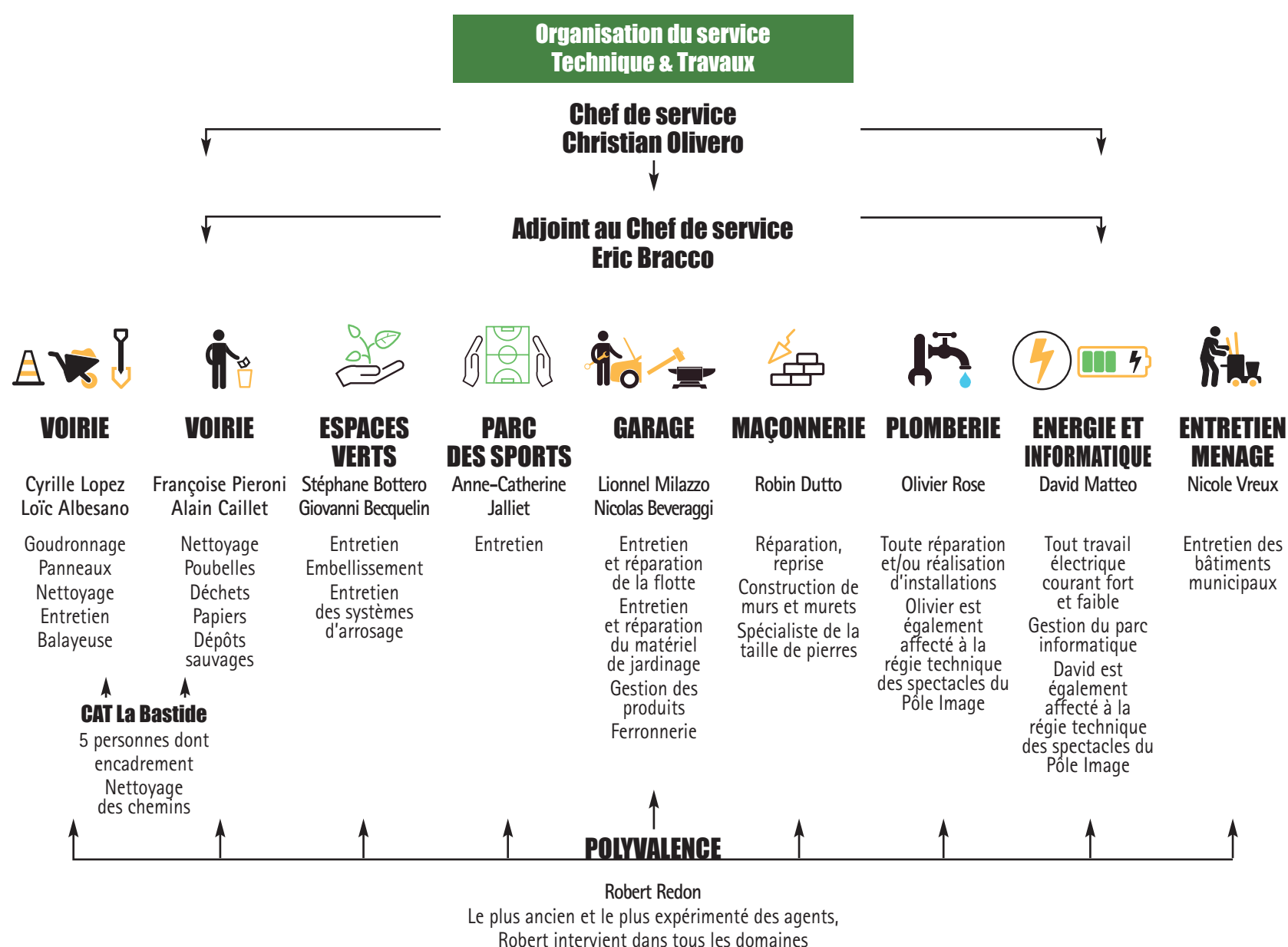
Réfection de chaussée chemin des Tourres **8**

## Zoom sur...

# Equipe Technique & Travaux : Roquefort aux petits soins

Au total, 12 agents sont regroupés au sein du service "Technique et Travaux". Ce regroupement s'est accompagné d'un accroissement significatif des tâches et des domaines d'intervention.

"Les hommes et les femmes qui constituent cette unité assurent une grande variété de missions quotidiennes, explique Christian Olivero, chef du service. Nous intervenons sur l'entier territoire communal pour l'entretenir mais également l'aménager. Concernant la voirie ce sont quelque 70 km de chemins et routes dont nous avons la charge pour les nids-de-poule, les reprises de surface, les tracés au sol, le débroussaillage, l'égoutage... En outre, nous entretenons plusieurs hectares d'espaces verts sur les 1.233 ha d'espaces naturels que compte la commune." On notera le travail remarquable des jardiniers municipaux qui ont largement contribué à l'obtention d'une 3<sup>ème</sup> Fleur au label des Villes et Villages Fleuris. Un coup de chapeau à toute l'équipe Technique et au Centre d'Aide par le Travail "La Bastide" (Château-neuf-Grasse) pour leur travail quotidien... en dépit de la crise sanitaire.



10



## Culture

### Découverte et partage

Finis le temps de l'enfermement et de l'isolement ! La culture trouve une nouvelle voie au centre culturel : le projet Micro Folie ouvre les portes d'un monde fascinant...

Suite à un appel à candidatures, la commune a été sélectionnée par le Parc de la grande Halle de la Villette de Paris, la Direction Régionale des affaires culturelles PACA et le Département pour accueillir un musée innovant : Micro-Folie. Entièrement numérique, cette nouvelle forme d'accès à la culture s'appuie sur une technologie de pointe pour permettre à chacun de visiter les plus grands musées nationaux sans quitter Roquefort-les-Pins...

#### Visites virtuelles

Dans la salle polyculturelle existante du centre culturel (le Bon Accueil) un musée numérique est en place. Répondant à la demande du public, l'offre prévoit un espace de réalité virtuelle en proposant des sélections artistiques et des contenus immersifs à 360° (visite de musées parisiens, grandes expositions, etc).



Les œuvres numérisées sont diffusées sur des écrans géants de qualité qui permettent de retranscrire fidèlement les subtilités et détails présents sur les originaux.

Deux modes de visites sont possibles : Dans le premier, autonome, des tablettes sont à disposition, permettant au visiteur d'obtenir des informations plus détaillées sur l'œuvre, le courant auquel elle appartient, etc.

Il peut également zoomer et accéder à des contenus vidéoludiques en lien avec la collection qu'il découvre.

Pour les moins rompus aux méthodes modernes de communication, le second mode est encadré par un médiateur pour guider et conseiller le visiteur dans sa découverte.



#### Mise en place

Première commune du département à accueillir Micro-Folie après Nice, Roquefort-les-Pins a sollicité le dispositif départemental d'aide à l'installation de cet équipement et bénéficie donc d'une aide de 40 000 € la première année afin d'équiper la salle polyculturelle en musée numérique.

Après la formation du personnel à Paris et l'installation du matériel, ce service est désormais opérationnel.

**Renseignements**  
04 93 42 48 13

#### Histoire locale à l'écran

Roquefort-les-pins est habitée depuis 14 000 avant J-C. Micro-Folie permet aussi de (re)découvrir cette histoire locale. Dolmen des Peyraoutes, source du Noyer, château du Castellat... des premiers rassemblements celto-ligures aux seigneurs d'Antibes et moines de Lérins, voyage au cœur de nos richesses historiques.

De grands médias et de prestigieux musées accompagnent Micro-Folie :

- Château de Versailles
- Centre Pompidou
- Musée du Louvre
- Musée d'Orsay
- Réunion des Musées nationaux Grand Palais
- Cité, sciences et industrie
- Institut du Monde Arabe
- Musée Picasso
- Musée du Quai Branly Jacques Chirac
- Opéra national de Paris
- Philharmonie de Paris
- Festival d'Avignon
- Arte
- Fondation Orange
- Ministère de la Culture



## Nos conseillers départementaux

**Marie Benassayag et Michel Rossi brillamment réélus**  
C'est haut la main que le binôme représentant notre canton a été réélu au second tour malgré une forte abstention. Marie Benassayag, 1<sup>ère</sup> adjointe villeneuvoise et Michel Rossi, maire de Roquefort-les-Pins, rejoignent à nouveau les bancs du Département en qualité, respectivement, de vice-présidente déléguée

à la Mer et aux mobilités douces et de Conseiller départemental, Président du Think Tank 06 (laboratoire d'idées sur les enjeux du Département à l'horizon 2050).

Lors de leur précédent mandat, ils étaient notamment intervenus auprès du Conseil départemental pour la requalification de la RD 2085 entre les Hauts de Roquefort et le centre-village.

## A table !

## Fruits frais au goûter !

Anticipant la mise en place des mesures fixées par la loi EGalim (2018) et complétées par la loi "Climat et Résilience" de servir 50% de produits durables et de qualité dont 20% issus de l'agriculture biologique, la municipalité a très tôt pris à cœur l'importance des menus servis aux scolaires.

"Depuis 2015, explique Samira Demaria, adjointe au maire déléguée à la Vie scolaire, la commune adhère au programme européen Interfel<sup>(1)</sup> de sensibilisation à la consommation de fruits et légumes frais. Cette démarche s'est traduite par notre rapprochement avec NaturDis, prestataire grassois, grossiste biologique en produit naturel, qui approvisionne nos restaurants scolaires. Ainsi, nous pouvons, entre autres, proposer un fruit différent tous les deux jours aux enfants en garderie et en étude. Par ailleurs, un menu entièrement végétarien est servi chaque semaine et un repas bio (25% bio et 50% de produits labellisés) pour les maternelles. Je rappelle que tous les menus sont validés par les parents d'élèves assistés de Véronique Ségura-Pailhon, naturopathe, docteur en pharmacie et conseillère municipale déléguée à la restauration scolaire, et des chefs de cuisine du collège César et de EA EMS (entreprise multiservices qui emploie des travailleurs reconnus handicapés)".

- 1) - Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentants les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché (OCM) unique.



## Talents

## Elles portent haut les couleurs roquefortoises



### Aude Périgaud médaillée d'or

Fille du pays (ses parents sont médecins généralistes très appréciés) a été récompensée au plus haut niveau au concours du Meilleur Apprenti de France (section esthétique). Après une médaille départementale et une autre régionale, c'est

au concours national qu'elle obtient sa troisième récompense en or en 2021.

"Je suis des études en esthétique depuis 3 ans (baccalauréat esthétique cosmétique parfumerie), j'ai été sélectionnée par mon école pour participer au 35<sup>ème</sup> concours des Meilleurs Apprentis

Aude Périgaud, médaillée d'or et Meilleur Apprenti de France, en pleine création esthétique sur son modèle et amie, Inès Talon

de France, explique fièrement Aude.

D'une durée de trois heures cette épreuve consistait en la réalisation d'un maquillage - ongles, visage et buste - sur le thème « Le milieu marin et/ou sous-marin ». Cette distinction m'a permis d'accéder au titre de Meilleur Apprenti de France (MA.F.).

Ce concours met en valeur les savoir-faire de plus de 90 disciplines professionnelles et constitue à la fois une opportunité exceptionnelle de progresser vers l'excellence et un passeport pour l'emploi. Le Conseil municipal adresse toutes ses félicitations à la jeune médaillée.

### Une Roquefortoise au sommet

De 50 à 80 km 3 fois par semaine et 2 sorties de 30 km chaque week-end, c'est le programme auquel s'astreint la roquefortoise Estelle Depétris. C'est aussi la condition pour prétendre participer, en pleine forme, aux compétitions les plus éprouvantes. Sa participation, en 2018, aux "100 km CCC" (Courmayeur-Champax-Chamonix) et, en 2019, aux "145 km TDS (Traversée des Ducs de Savoie)" valide son inscription pour le mythique "Ultra Trail du Mont-Blanc" (UTMB). Estelle prend part, en août dernier, à cette épreuve particulièrement prisée des initiés qui couvre 170 km avec 10.000 m de dénivelé et des passages en haute altitude.



"Dès le départ, cette épreuve s'avère être la plus compliquée pour moi, se rappelle Estelle. Après 5h de course, je sentais déjà la fatigue et j'étais contrainte de faire des micro-siestes. Mes meilleurs souvenirs restent, après l'étape du refuge de



Bertone, la vue époustouflante sur le Mont Blanc et, bien sûr, mon arrivée à Chamonix après 45h58' d'efforts vite oubliés par mon statut officiel de finisher de l'UTMB". Un grand bravo à cette roquefortoise qui a déployé une "montagne de courage"...

### Exemple de menu proposé en maternelle avec 70% de produits biologiques.

En outre, un repas entièrement végétarien est servi chaque semaine. Fruits et légumes proviennent de circuits courts et biologiques. Les viandes sont labellisées d'origine française.

| MENU DE LA SEMAINE |                                            |                                                 |                                  |                            |                                           |
|--------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|
|                    | LUNDI 22                                   | MARDI 23                                        | MERCREDI 24                      | JEUDI 25                   | VENDREDI 26                               |
| ENTREE             | Salade de Pois Chiches,                    | Coliflor,                                       | Salade de Lentilles,             | Salade mixte,              | Salade de Haricots Rouges, Amandes, Maïs, |
| PLAT PRINCIPAL     | Blanquette de Veau, Carottes, Champignons, | Jambon, Coquillettes au beurre et Fromage râpé, | Colin et Légumes Vapeurs Persil, | Gnocchi à la bolognaise,   | Riz, Poitrine de porc au Paprika,         |
| DESSERT            | Yaourt aux Fruits, Fruit,                  | Compote de Pommes,                              | Fromage Blanc Nature, Fruit,     | Fromage, Compote de Poire, | Yaourt Naturel, Fruit,                    |

### Exemple de menu proposé à la cantine en cuisine "fait maison".

Fruits et légumes proviennent de circuits courts et biologiques. Les viandes sont labellisées d'origine française. Les sauces sont systématiquement servies à part.

| Semaine du 4 au 8 octobre 2021         |                             |                       |                                          |
|----------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------------------------|
| Lundi 4 octobre                        | Mardi 5 octobre             | Jeudi 7 octobre       | Vendredi 8 octobre                       |
| Menu du jour                           | Thème Nissa la Bella !      | Menu du jour          | MENU 100 % VEGETARIEN                    |
| Salade de haricots verts               | Salade niçoise              | Rosette et cornichons | Salade de boulgour à l'orientale         |
| Filet de lieu frais sauce beurre blanc | Daube de bœuf et sa polenta | Steak haché           | Crêpe sarrasin garnie aux champignons Et |
| Pommes de terre sautées                |                             | Rôsti de légumes      | Gratin de courgette                      |
| Fromage : Babybel                      | Bugne artisanale            | Fromage : corré frais | Yaourt                                   |
| Yaourt bio                             | Fruit bio de saison         | Fruit de saison       | Pâtisserie                               |

# Pratique...



## NOUVEAU!

▲ Jessica Diaz et Romain Guillou assurent le service Guichet Unique mis en place depuis le 1er septembre dernier.

## GUICHET UNIQUE VERS L'ADMINISTRATION +

Un nouveau pas en avant pour plus de facilité et d'efficacité : le Guichet Unique propose à tous les Roquefortois de centraliser leurs démarches et d'apporter des réponses à leurs questions.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, plus besoin de se déplacer dans les différents services, sous l'autorité de Marianne Vechin, chef de service, Jessica Diaz et Romain Guillou réceptionnent requêtes, questions et/ou doléances et, dans la mesure du possible, traitent immédiatement tous les dossiers.

Ce service se substitue également à l'ancien accueil du Service Enfance et vient compléter les solutions déjà proposées aux Roquefortois.

Désormais, outre la possibilité d'exprimer une requête sur le site Internet de la commune : [www.ville-roquefort-les-pins.fr](http://www.ville-roquefort-les-pins.fr) ou par mail : [mairie@ville-roquefort-les-pins.fr](mailto:mairie@ville-roquefort-les-pins.fr) ce Guichet Unique prend en compte directement les demandes du public.

**Horaires  
d'ouverture  
Du lundi  
au vendredi  
8h00 > 12h30  
13h30 > 17h**

### Le petit Roquefortois

Mairie de Roquefort-les-Pins

Hôtel de ville - Place Antoine Merle

06330 Roquefort-les-Pins

Tél. 04 92 60 35 02

Conception-réalisation : JB Conseil

Crédit photographique : Mairie de Roquefort-les-Pins - JB Conseil

Impression : Imprimerie Perfectmix-Photoffset

Dépôt légal octobre 2021

Ce journal est imprimé conformément aux prescriptions en matière de développement durable avec des encres végétales et sur papier sans chlore élémentaire issu de forêts gérées durablement.

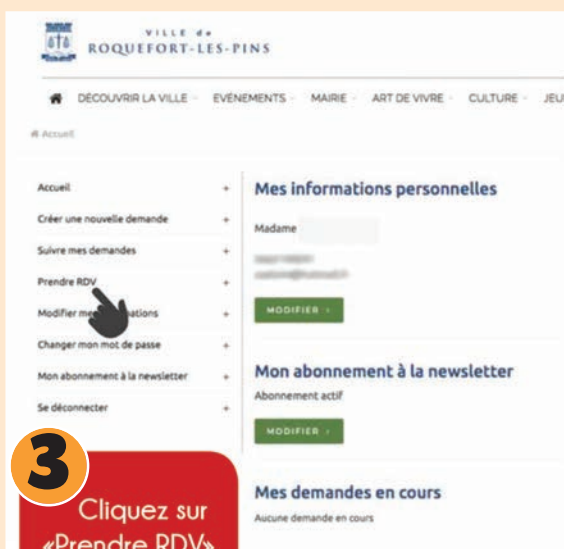
# ... et simple !



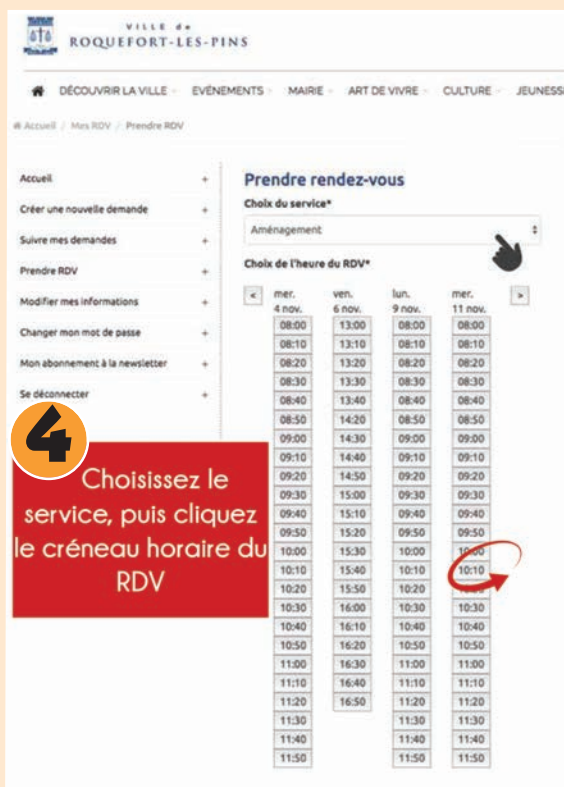
1 Cliquez dans «Mon espace»



2 Connectez-vous ou créez votre compte en cliquant sur «M'inscrire»



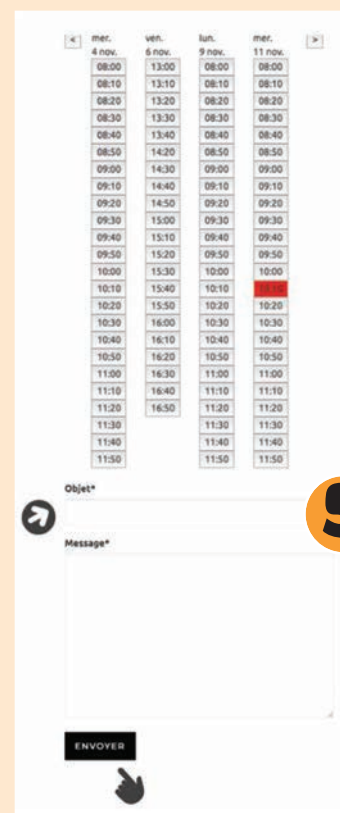
3 Cliquez sur «Prendre RDV»



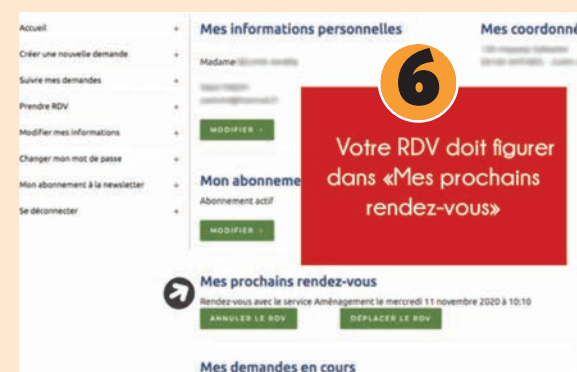
4 Choisissez le service, puis cliquez le créneau horaire du RDV

## MODE D'EMPLOI

Prenez RDV  
en 1 clic



5 Précisez objet du RDV et message, puis validez



6 Votre RDV doit figurer dans «Mes prochains rendez-vous»



## - RENSEIGNEMENTS -

### 04 92 60 35 00

[www.ville-roquefort-les-pins.fr](http://www.ville-roquefort-les-pins.fr)

**ville de roquefort les pins**